



Toulouse, le 4 septembre 2018

Christophe RIVENQ

Président du Groupe
Union des Elus de la Droite et du Centre
Conseiller Régional

Monsieur François de RUGY

Ministre de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Transition écologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 - PARIS

Objet : Plan ours 2018-2028 et défense du pastoralisme dans les Pyrénées

Monsieur le Ministre,

Au printemps dernier, votre prédécesseur Nicolas HULOT a annoncé la mise en œuvre d'un « **plan ours** » **2018-2028** dont l'un des axes vise à renforcer la population d'ours bruns dans les Pyrénées (43) par de nouveaux lâchers de plantigrades slovènes – après ceux de 1996 et 2006 – dont le premier, concernant deux femelles, est annoncé pour l'automne dans la partie béarnaise des Pyrénées-Atlantiques où deux mâles sont actuellement recensés. S'il est une espèce protégée en France depuis 1981, l'ours brun n'est pas une espèce menacée en Europe puisque la Slovénie en compte 750 sur son sol.

Cette **décision unilatérale**, prise au nom de « *la reconquête d'une biodiversité emblématique et remarquable des Pyrénées* » et en réponse à « *une injonction européenne repoussée depuis des années* », ne s'est accompagnée d'aucune concertation préalable avec les acteurs locaux des zones directement et indirectement concernées (habitants des vallées, éleveurs, gestionnaires d'estives, élus de terrain). En Occitanie, où pas moins de cinq départements sur treize (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Aude et Pyrénées-Orientales) seront potentiellement impactés par le lâcher, cette **politique du fait accompli** est jugée inacceptable.

Une consultation publique a, certes, été organisée mais il s'agit d'une **consultation en trompe-l'œil** puisqu'elle a réuni moins de 0,5 % de la population pyrénéenne : à peine 1/4 des 5.970 internautes ayant participé à ce pseudo-référendum réside dans l'un des six départements pyrénéens ! Si votre prédécesseur était venu à la rencontre des Pyrénéens, comme il s'y était engagé, il aurait pris la mesure de l'opposition des élus locaux et de la détresse des bergers dont les troupeaux sont régulièrement pris pour cible. En 2017, 162 attaques (464 animaux tués ou blessés, 34 ruches détruites) ont été dénombrées sur le versant français des Pyrénées, soit une augmentation de 46 % par rapport à 2016.

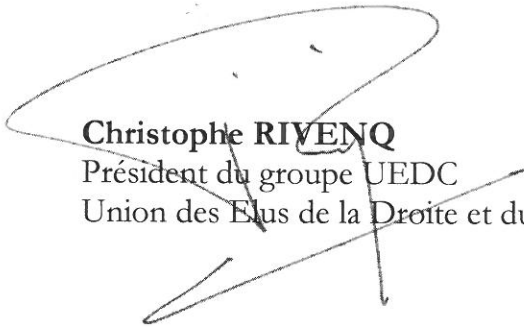
Au-delà du coût de la mesure (capture, lâcher, suivi...) pour les finances publiques, la réintroduction de nouveaux spécimens dans les Pyrénées contre l'avis des populations est un **coup porté au monde montagnard**, et plus particulièrement **au pastoralisme** alors même que ce dernier concourt de façon indiscutable au maintien de la biodiversité pyrénéenne ainsi qu'à l'entretien des massifs et qu'il est un moteur essentiel de l'économie montagnarde. On compte, en effet, dans le massif des Pyrénées pas moins de 6.000 exploitations pastorales et 1.290 estives où paissent 570.000 ovins et 100.000 bovins.

Comme vous le savez, Monsieur le Ministre, **ce projet ravive de fortes tensions** parce qu'il nie l'impact psychologique et économique des prédatons et qu'il menace une économie montagnarde à l'équilibre fragile. En outre, il ranime des polémiques que l'on espérait éteintes parce qu'il laisse entendre que le développement économique et touristique des Pyrénées passe par l'ours – ce qui est un non-sens – et qu'il fait fi de l'avis des femmes et des hommes vivant dans ces montagnes qui ne sont pas contre l'ours mais contre sa réintroduction, au nom précisément de la préservation de la biodiversité.

Dans notre République décentralisée, il appartient aux habitants et aux élus de décider de l'avenir de leur territoire, et non aux technocrates parisiens ou bruxellois qui méconnaissent nos régions. Les **habitants et les élus des Pyrénées ont exprimé leur opposition** au projet de réintroduction d'ours. Dernière collectivité d'Occitanie en date à s'être exprimée officiellement sur le sujet, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a adopté le 22 juin, à une très large majorité, une motion exigeant l'arrêt du projet de réintroduction et l'organisation d'Etats généraux du pastoralisme.

Comme l'a rappelé l'Association Nationale des Elus de la Montagne, toute réintroduction doit s'accompagner de l'acceptation des populations locales et reposer sur un très large consensus. C'est aussi la position des élus du groupe UEDC que je préside. Ces deux conditions ne sont pas réunies. La **sagesse commande de renoncer à une mesure coûteuse et inopportune** au profit de ce qui doit – de l'avis de tous (éleveurs, élus territoriaux, experts) – constituer la priorité de l'action de l'Etat en faveur du pastoralisme : améliorer la protection des troupeaux et l'indemnisation des bergers.

Certain de pouvoir compter sur votre volonté d'apaisement et votre esprit de responsabilité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Christophe RIVENQ
Président du groupe UEDC
Union des Elus de la Droite et du Centre